



Chers Parents/Représentants légaux,
Chers élèves,

Les Écoles Européennes poursuivent deux objectifs : dispenser un enseignement formel et favoriser le développement personnel des élèves dans un contexte social et culturel élargi. Pour assurer le développement holistique des élèves de l'enseignement secondaire, une série de programmes ont été mis en place dans les Écoles Européennes afin d'aider les élèves à devenir des citoyens responsables et solidaires et à acquérir des connaissances précieuses sur le monde du travail. Deux programmes ont été développés à cette fin : le **Work Experience (WEX)**, qui est une Expérience de travail, et le **Citizenship Actions for All Programme (CAAP)**, qui est une Action citoyenne. Les deux (2) programmes étant complémentaires et s'adressant à un groupe d'âge similaire, il a été décidé qu'un cadre structuré serait élaboré pour les deux programmes.

L'objectif principal du WEX est d'offrir aux élèves l'expérience d'un environnement de travail adulte. L'expérience de travail donne généralement aux élèves une idée réaliste de la nature de certains types d'emploi et peut donc être très utile au moment de faire des choix de carrière ou d'études supérieures. Ce programme n'est pas conçu comme une formation à une carrière spécifique. Également, le choix de l'organisme d'accueil incombe à l'élève et/ou ses parents/représentants légaux.

Les jeunes du système des Écoles Européennes seront encouragés à soutenir leur communauté locale par le biais d'actes de service et de la participation à une série d'activités concrètes. Dans le cadre du CAAP, les élèves participeront à des activités telles que le bénévolat dans des groupes communautaires locaux, le soutien au travail d'organisations caritatives locales, le travail dans le domaine de l'environnement ou l'aide à des groupes de soutien aux enfants et aux adultes ayant des besoins éducatifs spéciaux et/ou des handicaps physiques. Les jeunes seront encouragés à faire preuve d'initiative pour identifier d'autres domaines possibles d'implication au sein de leurs communautés locales.

D'après le document 2024-01-D-33-fr-2, tous les élèves du réseau des Écoles Européennes doivent suivre au moins un des deux programmes, idéalement les deux. Ce qui signifie que de suivre un des deux programmes au moins – au choix, le WEX ou le CAAP - est obligatoire. Par conséquent, en cas de suivi d'un second programme, après le premier obligatoire, la participation d'un élève sera conditionnée par une démarche volontaire et soumise à une autorisation préalable de ses Parents/Représentants légaux, s'il est âgé de moins de dix-huit (18) ans, ou de l'élève lui-même s'il est âgé de plus de dix-huit (18) ans.

Pour permettre la bonne exécution de ces programmes en respect de la législation, une convention doit être rédigée entre l'Entreprise/Organisation d'accueil, l'École, l'Élève et ses Parents/Représentants (si l'élève est âgé de moins de dix-huit (18) ans).

Dans le cadre du Règlement (EU) 2016/679 du 27 avril 2016 du Parlement européen relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel : **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**, l'École Européenne de Luxembourg I est appelée à gérer un certain nombre de données à caractère personnel.

L'École Européenne de Luxembourg I (ci-après dénommée « l'École ») s'engage à respecter votre vie privée et à répondre aux exigences du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril

2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (ci-après dénommé « RGPD »).

La présente Déclaration de Confidentialité vous informe sur la façon dont l'Ecole traite les données à caractère personnel recueillies dans le cadre de ces activités. Ainsi, elle décrit les types de données à caractère personnel que l'Ecole est susceptible de recueillir, elle explique pourquoi l'Ecole traite ces données personnelles, avec qui sont-elles partagées et elle précise quels sont vos droits concernant les données personnelles collectées.

1. Données collectées à travers la Convention

- Elève : Nom(s), Prénom(s), Date de naissance, Classe, Numéro de téléphone fixe, Numéro de téléphone mobile, Adresse email, adresse postale, Paraphes et Signature
- Parents/Représentants légaux (si l'élève est âgé de moins de dix-huit (18) ans) : Nom(s), Prénom(s), Numéro de téléphone mobile, Adresse email, Paraphes et Signature
- Entreprise/Organisation :
 - Représentant de l'entité : Nom(s), Prénom(s), Adresse email, Poste occupé, Numéro de téléphone, Paraphes et Signature
 - Personne en charge de l'élève : Nom(s), Prénom(s), Poste occupé et, potentiellement, Paraphes et Signature.
- Ecole :
 - Représentant de l'entité : Nom(s), Prénom(s), Adresse email, Poste et Numéro de téléphone et, potentiellement, Paraphes et Signature
 - Coordinateur(s) CAAP ou WEX : Nom(s) et Prénom(s)
 - Enseignant en charge du suivi de l'élève : Nom(s) et Prénom(s)

2. Finalités du traitement des données

L'Ecole utilisera les données personnelles recueillies aux fins suivantes :

- Gestion des remises de documents ;
- Organisation de l'exécution du programme ;
- Rédaction de la convention entre les différents partis ;
- Partage du nom, prénom et date de naissance de l'élève avec la compagnie d'assurance.

3. Bases juridiques

Le but de l'Ecole Européenne de Luxembourg I est de fournir aux élèves un enseignement et un apprentissage de qualité, dans l'intérêt public.

Dans le cadre du suivi **OBLIGATOIRE** du 1^{er} programme, Work Experience (WEX) ou Citizenship Actions for All Programme (CAAP), cette activité s'effectuera dans l'intérêt public.

Dans le cadre du suivi **FACULTATIF** d'un 2nd programme, Work Experience (WEX) ou Citizenship Actions for All Programme (CAAP), cette activité s'effectuera sur la base du consentement.

Par conséquent, en cas de suivi d'un second programme, après le premier obligatoire, la participation d'un élève sera conditionnée par une autorisation préalable de ses Parents/Représentants légaux, s'il est âgé de moins de dix-huit (18) ans, ou de l'élève lui-même s'il est âgé de plus de dix-huit (18) ans. Aussi, dans la mesure où ce second programme est facultatif, le fait d'entreprendre une démarche volontaire d'inscription de l'élève constituera un consentement.

4. Stockage des données

1) Données électroniques (Échanges d'email, etc. ...)

Stockage en Union Européenne.

Les données électroniques renseignées seront sauvegardées sous O365 (voir article 4, point « a », paragraphe 2 de notre Déclaration de Confidentialité ; lien : [Déclaration de confidentialité de l'Ecole Européenne de Luxembourg I](#))

2) Documents papier (Convention)

Ces documents seront conservés au sein de l'Ecole. (Un exemplaire de la convention signée sera remis à l'entité d'accueil ainsi qu'à l'élève et ses parents/représentants légaux.)

5. Durée de conservation

La convention conservée par l'Ecole sera jointe au dossier individuel de l'élève. Aussi, conformément à l'article 6 de la Déclaration de Confidentialité de l'Ecole Européenne Luxembourg I, nous conserverons les données à caractère personnel aussi longtemps que les élèves seront inscrits dans notre Ecole. Une fois que les élèves ont terminé leurs études dans notre Ecole, nous conserverons leurs dossiers individuels pendant dix (10) ans.



6. Exercice de vos droits

En ce qui concerne le traitement de vos données à caractère personnel, vous disposez du droit à l'information et du droit d'accéder à vos données à caractère personnel. Vous avez également droit à la rectification, droit à l'effacement de vos données, et vous avez aussi le droit de vous opposer à leur traitement.

Lorsque l'Ecole traite des données à caractère personnel avec votre consentement, ce consentement peut être retiré à tout moment. Le retrait du consentement ne compromet pas la licéité du traitement fondé sur le consentement effectué avant ce retrait. Afin de faciliter l'exercice de vos droits, vous pouvez transmettre votre demande à notre Correspondant à la Protection des Données via email, à l'adresse suivante : LUX-DPO-CORRESPONDENT@eursc.eu

7. Qui devez-vous contacter en cas de plainte ?

Si vous considérez que l'Ecole ne respecte pas les lois applicables en matière de protection des données (notamment le RGPD) ou que vos droits ont été violés lors du traitement de vos données à caractère personnel, vous disposez d'un droit de recours et vous pouvez contacter la Commission nationale pour la protection des données (CNPD) (www.cnpd.lu).

8. Informations complémentaires

Nous vous invitons également à consulter la [Déclaration de Confidentialité de l'Ecole Européenne Luxembourg I](#)